

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le douze décembre deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le six décembre deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Nadine PONTREAU, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Bruno LEROY, Marc GUYON, Valérie JOSLAIN, Sébastien BARREAU, Eric BRONDY.

Grégory JOLIVET a été élu secrétaire.

Service des Affaires financières

DÉLIBÉRATION N° 2017_116 DU 12/12/2017

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2017_044 en date du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours pour le budget principal ;

VU les délibérations du n° 2017_077 et 2017_094 en date des 5 juillet et 5 septembre 2017 approuvant les décisions modificatives n°1 et 2 sur le Budget principal ;

Rapporteur : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

EXPOSÉ

Par délibération n° 2017_044 du 11 avril 2017, le Conseil municipal a adopté le Budget principal 2017 de la Commune. Par la suite, des ajustements de crédits ont été nécessaires, entre chapitres budgétaires.

En cette fin d'exercice budgétaire, des ajustements de crédits entre chapitres budgétaires sont nécessaires. Or, ils ne peuvent être décidés que par le Conseil municipal, même si globalement l'équilibre budgétaire est assuré, soit par des recettes nouvelles, soit par des économies réalisées sur d'autres chapitres. Il est proposé au Conseil municipal les modifications budgétaires ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL - DM3 / 2017		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse
ADM 61521	Transfert de crédits cimelière : Fonct > Inv	-12 000.00 €							
INF 2051 1003	Transfert de crédits cimelière : Foncl > Inv					12 000.00 €			
FIN 66111	Transfert de crédits : Intérêts > Capital	-50 000.00 €							
FIN 1641	Transfert de crédits : Intérêts > Capital					50 000.00 €			
STM 2312 811	Travaux Centre-ville					70 000.00 €			
URB 238 B144	Opération lotissement Orouët					-70 000.00 €			
FIN 211 (Chap. 041)	Ecritures d'ordre / intégrations patrimoniales					50 000.00 €			
FIN 238 (Chap. 041)	Ecritures d'ordre / intégrations patrimoniales								50 000.00 €
FIN 023 / FIN 021	Ajustement du prélèvement / fonctionnement		62 000.00 €						62 000.00 €
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.		-62 000.00 €	62 000.00 €	0.00 €	0.00 €	-70 000.00 €	182 000.00 €	0.00 €	112 000.00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION		0.00 €		0.00 €		112 000.00 €		112 000.00 €	

DÉCISION

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
Par 28 voix POUR, aucune Voix CONTRE et aucune ABSTENTION :**

- **DÉCIDE** d'ajuster le Budget principal 2017 par décision modificative n°3, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - DM3 / 2017		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse
ADM 61521	Transfert de crédits cimetiére : Fonct > Inv	-12 000.00 €							
INF 2051 1003	Transfert de crédits cimetiére : Fonct > Inv						12 000.00 €		
FIN 66111	Transfert de crédits : Intérêts > Capital	-50 000.00 €							
FIN 1641	Transfert de crédits : Intérêts > Capital						50 000.00 €		
STM 2312 811	Travaux Centre-ville						70 000.00 €		
URB 238 8144	Opération lotissement Orouët					-70 000.00 €			
FIN 211 (Chap. 041)	Ecritures d'ordre / intégrations patrimoniales						50 000.00 €		
FIN 238 (Chap. 041)	Ecritures d'ordre / intégrations patrimoniales								50 000.00 €
FIN 023 / FIN 021	Ajustement du prélèvement / fonctionnement		62 000.00 €						62 000.00 €
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.		-62 000.00 €	62 000.00 €	0.00 €	0.00 €	-70 000.00 €	182 000.00 €	0.00 €	112 000.00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION		0.00 €		0.00 €		112 000.00 €		112 000.00 €	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 14 décembre 2017

Le Maire,

André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.